

SOUTIEN AUX MIS EN EXAMEN DU 18 MAI : LE PARQUET FAIT APPEL, RDV JEUDI !

Depuis trois mois, la contestation sociale face à la Loi Travail ne faiblit pas. En réponse à cela, le gouvernement laisse libre court aux forces de l'ordre pour réprimer avec brutalité les manifestations.

Les gazages massifs, les "nassages", les matraquages, l'utilisation systématique d'armes dites "non létales" (flashball, grenades de désencerclement) ont blessé des milliers de personnes et mutilé des dizaines d'autres, allant jusqu'à alerter des ONG telles que Amnesty International mais aussi les instances de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

A titre d'exemple récent ; un journaliste indépendant est depuis jeudi dernier dans le coma à cause du jet d'une grenade de désencerclement, dans le silence quasi total des médias.

Depuis peu, l'État intensifie également la répression sur le plan judiciaire : interdiction individuelle de manifestation, arrestations préventives... Et maintenant : la criminalisation des manifestants.

Le 18 mai dernier, une manifestation contre les violences policières, organisée en marge d'un rassemblement à l'appel de syndicats de police, a été réprimée violemment. Quelques minutes après, a lieu l'attaque d'une voiture sérigraphiée de la police par des manifestants.

Le soir même, trois personnes étaient interpellées et une le lendemain matin, ces derniers sont placés en détention notamment pour "tentative d'homicide volontaire sur agents des forces de l'ordre". Sans aucune preuve de leur culpabilité (de l'aveu même des enquêteurs le dossier s'avère vide), et en piétinant la présomption d'innocence la plus élémentaire, les noms, visages, adresses, lieux de vies, de travail et parcours des interpellés ont circulé dans les journaux et sur les réseaux sociaux.

Les "coupables" ont en réalité été préselectionnés par les services de renseignements, parce que reconnus comme militants actifs et participant aux manifestations contre la Loi Travail. En ciblant ces personnes, l'État a tenté, a posteriori, de justifier les interdictions individuelles de manifester qui avaient été cassées par le tribunal administratif la veille.

Mardi 24 mai trois d'entre eux ont été libérés sous contrôle judiciaire et le quatrième, le plus jeune, est resté en détention provisoire sans raison ! Ils

repassent tous devant le juge des libertés ce jeudi sur appel du parquet, faisant suite aux pressions politiques et des syndicats de police...

Nous, solidaires des inculpés, refusons la tentative de les isoler du mouvement, et dénonçons l'instrumentalisation politique qui est en œuvre derrière cette opération.

Nous réclamons l'abandon total des charges absurdes qui pèsent à leur encontre et la libération de notre proche encore incarcéré.

C'est pourquoi nous appelons à un rassemblement de soutien, Place Saint-Michel dans le Vème arrondissement de Paris, le Jeudi 2 juin à partir de 12h00 et nous invitons toutes les personnes et organisations à nous rejoindre.

Pour nous contacter : comite18mai@riseup.net

